



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

espaces naturels

Question écrite n° 7424

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes du CNJA face à l'absence de dotation du Fonds de gestion de l'espace rural au budget 1998. L'intérêt du FGER réside dans son double objectif de valorisation de l'espace rural et de création d'emplois pour des jeunes peu qualifiés : en 1995, 1 500 projets de réhabilitation de l'espace agricole ont été mis en place tandis que 120 emplois directs ont été créés. L'absence de financement entraînerait la disparition d'un précieux outil d'animation locale et remettrait en cause le lien privilégié entre l'activité agricole et la gestion de l'espace. Par-delà une simple dotation dans le budget 1998, une inscription en ressources propres permettrait au FGER de remplir durablement et efficacement son rôle.

Texte de la réponse

Le Fonds de gestion de l'espace rural (FGER) a été créé par la loi d'orientation du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire. Ce fonds est l'un des nombreux instruments qui contribuent à une politique d'aménagement et de protection de l'espace rural. Les « territoires ruraux de développement prioritaire », définis par la loi précitée bénéficient notamment de fonds interministériels, de mesures d'exonération de charges sociales et fiscales, de la dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux et des mesures spécifiques destinés à inciter les entreprises à s'installer dans les « zones de revitalisation rurale ». A cette politique nationale s'ajoutent les dispositifs européens des fonds structurels en faveur des régions connaissant des difficultés particulières. Au total, ces zones bénéficient de plus de 2 milliards de francs de crédits annuels pour l'aménagement et la protection de l'espace rural. Concernant plus particulièrement le FGER, il n'est pas évident que l'Etat soit le mieux placé pour intervenir dans les micro-actions du type de celles que finance ce fonds, dont l'utilité n'est de ce fait pas incontestable. En dépit de ces réserves, le Gouvernement, sensible aux préoccupations exprimées tant par le monde rural que par des élus, a proposé de doter ce fonds à hauteur de 140 millions de francs dans le budget pour 1998. Ce montant est pratiquement identique à celui qui résultait de la loi de finances initiale pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7424

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4426

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 888